

20 + 1 copie
Compt 13.760

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

Réunion du Mardi 14 Juin 1960

OBJET :

Remboursement
d'avances à la Commission
Municipale des Fêtes

60.074

Le quatorze Juin mil neuf cent soixante à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 9 Juin 1960.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue Biscaye, Mouchot, Pouget, Mongrand, Lamouche, Fontanille, Etcheber, Reix, Berland, Flahaut, Barreau, Melle Fouché, MM. Guy Menant, Bujard Bouchet, Bétous

Représentés : MM. Guillaud par M. Rochedereux
Galland par M. Guy Menant

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le 1er Mars 1960, le Conseil Municipal a décidé de retenir un stand au Salon Nautique et de mandater la somme de 1.500 NF pour la location et les frais divers.

L'avance de cette somme a été faite par M. VERRÉ, Trésorier du Comité des Fêtes et il est demandé le reversement de cette somme.

Le Conseil Municipal

Vu sa délibération du 1er Mars 1960
décide

- de mandater à M. Verré, Trésorier du Comité des Fêtes, la somme de 1.500 NF en remboursement des frais avancés
- que la dépense sera mandatée ch XXXVIII, art 7 " Frais de Publicité "

Adopté à l'unanimité

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 7 Juillet 1960
Le Sous Préfet : Illisible.



POUR COPIE CONFORME
Royan, le 11 Juillet 1960
le Maire,

Adjoint-Délégué :
Cartier

POUR EXTRAIT CONFORME
Par le Maire
L'Adjoint Délégué,



Cartier